

Compte-rendu de la CAP Locale n°2 d'affectation au 1er septembre 2019 des contrôleurs:



Évreux, le 25 juin 2019

Après lecture de la liminaire de Solidaires Finances Publiques et de la CGT, nous sommes passés à l'examen du mouvement. En effet, comme à l'accoutumée le président n'a pas répondu sur les considérations politiques.

Nous sommes ensuite passés à l'examen du mouvement.

68 situations étaient soumises à examen.

- **55 agents ont obtenu satisfaction sur leur premier vœu**, dont 31 bénéficiant d'une priorité ou d'une garantie :
- 4 agents ont obtenu satisfaction sur un vœu secondaire faute de poste vacant dans le service demandé :
 - 1 agent est maintenu pour nécessité de service
 - 3 agents est affecté d'office faute de poste vacant sur ses vœux
- 5 agents sont affectés en SPF-E ou sur un vœu secondaire pour nécessité de service alors que des postes étaient vacants sur des vœux de meilleur rang.

Solidaires Finances Publiques a fortement dénoncé cette pratique d'affectation sous nécessité de service qui pénalise les agents qui ne sont en rien responsables de la situation des services en question.

Nous avons bien insisté sur le fait que si les services étaient en souffrance aujourd'hui du fait du manque d'effectif cela est bien la responsabilité de l'administration qui mène depuis des années une politique de suppressions d'emplois massives, et pour nous, ce n'est pas aux agents d'en payer les conséquences. Bien évidemment, le directeur n'a pas la même analyse que nous et évoque un manque d'attractivité du département et/ou de certaines zones...

Nous avons quand même fait remarquer qu'au temps jadis où les recrutements étaient suffisants pour affecter un agent sur chaque chaise on ne parlait pas de problème d'attractivité ...

Nous avons aussi interpellé le directeur sur le fait que les agents affectés de cette manière seraient bloqués sur ce poste pendant deux ans et, alors qu'ils auraient pu obtenir un meilleur vœu, ils allaient se voir privés de rejoindre le premier service souhaité car attribué à d'autres en 2020.

Le président n'a pourtant pas souhaité revenir sur les affectations proposées.

Nous avons également fortement interpellé la direction concernant les agents affectés en SPF à Louviers ou Pont Audemer qui du fait du transfert de leurs emplois à Évreux et de la suspension de la fusion perdent la qualité de titulaire de leur poste.

En effet, suite au report de la fusion, il leur a été demandé de retirer leur demande de mutation.

Solidaires Finances Publiques inquiet du sort qui sera réservé à ces agents lors de la fusion effective, quant à leurs garanties, a obtenu un engagement de la direction locale sur ce point.

Nous serons très vigilants sur le traitement qui sera réservé à ces collègues puisque nous rappelons que les garanties s'appliquent normalement lorsque l'agent est affecté par la CAPL en qualité de titulaire du poste et lorsqu'il exerce la mission. A suivre attentivement ...

En effet, les agents encore une fois ne sont en rien responsable de cette « mauvaise gestion »!

Le président nous a communiqué en séance l'affectation des 3 agents ALD.

En catégorie B, 5 situations de détachement subsistent...

Les élus Solidaires Finances Publiques ont voté CONTRE le mouvement en raison notamment du nombre de postes laissés vacants à l'issue du mouvement (33) et plus largement des atteintes aux droits des agents lors de cette CAPL et qui vont s'amplifier avec la mise en place des nouvelles règles de gestion d'ici 2020.

Les élus Solidaires Finances Publiques en CAPL n° 2.